

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4368**

commune (s) : Bron

objet : Cession, à l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) de 12 lots à usage d'habitation, de commerces et de réserves dans la copropriété Terrailon située rues Louis Blériot, Marcel Bramet, Guynemer et Jules Védrières, dans le bâtiment 1 du centre commercial

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4368**

commune (s) : Bron

objet : **Cession, à l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) de 12 lots à usage d'habitation, de commerces et de réserves dans la copropriété Terraillon située rues Louis Blériot, Marcel Bramet, Guynemer et Jules Védrines, dans le bâtiment 1 du centre commercial**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

L'opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terraillon prévoit, dans un premier temps, la redynamisation du centre commercial par l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) comprenant la réhabilitation des commerces et logements existants et la construction d'une moyenne surface surmontée de 30 logements.

Dans le cadre de ce réaménagement et afin de pérenniser l'activité commerciale de ce secteur, l'EPARECA a souhaité acquérir les lots de la barrette commerciale de Terraillon.

Au terme du compromis, la Communauté urbaine de Lyon céderait à L'EPARECA les 12 lots de copropriété désignés ci-après, situés 3, 7, 8, 15, rue Louis Blériot et 73, avenue Brossolette à Bron sur la parcelle cadastrée B 1941, à savoir :

- dans le bâtiment 1 du centre commercial :

. un appartement constituant le lot n° 1510 : 3, rue Louis Blériot - bâtiment 1 - 1er étage - escalier A - T5 - 86,20 mètres carrés, occupé à titre précaire, et les 420/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales,

. un appartement constituant le lot n° 1512 : 8, rue Louis Blériot - bâtiment 1 - 1er étage - escalier B - T4 - 67,87 mètres carrés, libre, et les 347/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. un appartement constituant le lot n° 1513 : 7, rue Louis Blériot - bâtiment 1 - 1er étage - escalier C - T5 - 98,40 mètres carrés, libre, et les 502/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. un appartement constituant le lot n° 1517 : 8, rue Louis Blériot - bâtiment 1 - 1er étage - escalier E - T2 - 44,51 mètres carrés, libre, et les 228/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. un appartement constituant le lot n° 1518 : 15, rue Louis Blériot - bâtiment 1 du centre commercial - T4 - 1er étage - escalier E - 68,31 mètres carrés, libre, et les 347/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. une réserve constituant le lot n° 1528 - sous-sol - bâtiment 1 du centre commercial - 18 mètres carrés, occupé à titre précaire, portant le numéro 9, et les 65/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. un local commercial constituant le lot n° 1502 : 73, avenue Brossolette - bâtiment 1 - rez-de-chaussée - 90 mètres carrés, portant le numéro 4, occupé, et les 660/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. une réserve constituant le lot n° 1523 : 73, avenue Brossolette - bâtiment 1 - rez-de-chaussée - 83 mètres carrés, occupé, portant le numéro 4, et les 304/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. un local commercial constituant le lot n° 1500 : 73, avenue Brossolette - bâtiment 1 - rez-de-chaussée - 82,30 mètres carrés, occupé, portant le numéro 2, et les 645/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. une réserve constituant le lot n° 1521 : 73, avenue Brossolette - bâtiment 1 - rez-de-chaussée - 83,14 mètres carrés, occupé, portant le numéro 2, et les 293/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. un local commercial constituant le lot n° 1504 : 8, rue Louis Blériot - bâtiment 1 - rez-de-chaussée - 42,11 mètres carrés, libre, portant le numéro 6, et les 326/223 840 de la propriété du sol et des parties communes,

. une réserve constituant le lot n° 1525 : 8, rue Louis Blériot - bâtiment 1 - rez-de-chaussée - 43,39 mètres carrés, libre, portant le numéro 6 et les 163/223 840 de la propriété du sol et des parties communes.

Cette cession sera réalisée au prix de 975 094 €, conforme aux avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les avis de France domaine rendus les 3 août 2012 et 13 juin 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), pour un montant de 975 094 € des lots n° 1510, 1512, 1513, 1517 et 1518 à usage d'appartement, des lots n° 1521, 1523, 1525 et 1528 à usage de réserves et des lots 1500, 1502 et 1504 à usage de locaux commerciaux, dans le bâtiment 1 du centre commercial à Bron.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 975 094 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 541 186,68 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2132 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.